

Réunion du 4 juillet 2016

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient
présents :

Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER,
Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur
Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent
DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT,
Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine
HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF,
Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Madame
Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER,
Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY,
Madame Martine JUNG, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur
Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON,
Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s) :

Rapporteur :

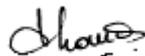
Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2016/352 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Proposition de transfert de voirie en travers de la Commune
de VENDENHEIM - RD 226/ RD 263**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition
de son président :

- décide le transfert, sans paiement de prix, des parcelles situées à VENDENHEIM, issues des
anciennes RD 226 et 263, au profit de la voirie communale de VENDENHEIM (RD 226 - section 51
n° 369 avec 1,98 are; RD 263 - section 2 n° 138 avec 3,02 ares, section 4 n° 148 avec 1,41 are,
section 4 n° 150 avec 21,11 ares et section 5 n° 123 avec 2,85 ares),
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.
- Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental,
en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160704-lmc1101057-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/07/16